

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 27 Octobre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : JACQUET Gérard (Pouvoir à TRONTIN Jacqueline), CHARPIGNY Mathilde, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION – LOT 10 CARRELAGESS/FAIENCES : ETUDE DES OFFRES (SUITE A RECONSULTATION APRES MARCHE INFRUCTUEUX ET OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION LE 13.10.2016)

- a décidé, à l'unanimité, de retenir pour le lot n°10 – Carrelages / Faïences – l'offre de l'entreprise AMETRYSTE – 63 Impasse des Cents Sillons – 01340 CRAS SUR REYSSOUZE d'un montant de 39 801.01 € HT
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché correspondant et à passer la commande.

MARCHES PUBLICS – MAPA – APPEL A CANDIDATURES – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES GUIBLANCHES 3 » ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : ETUDE DES CANDIDATURES

- a décidé à l'unanimité de sélectionner les candidats suivants :

➤ ***Lot 1 : Aménagement du Lotissement « Les Guiblanches 3 » :***

- SARL DBTP – 71380 EPERVANS
- SAS PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR
- SA Henri FONTERAY – 71530 LESSARD LE NATIONAL
- SARL MARMONT – 71502 LOUHANS Cedex 02

➤ ***Lot 2 : Travaux d'assainissement (eaux usées)***

- SARL DBTP – 71380 EPERVANS
- SAS PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR
- SAS SCTP – 71603 PARAY LE MONIAL Cedex
- PETAVIT – 71960 LA ROCHE VINEUSE

- autorise à l'unanimité M. le Maire à poursuivre la procédure et adresser un dossier de consultation aux différents candidats retenus.

MARCHES PUBLICS – MAPA – REFECTION DE L'ESCALIER D'ACCES AU CLOCHER DE L'EGLISE : ETUDE DES OFFRES

- a décidé, par 15 voix pour et 2 abstentions de retenir le devis de l'EURL MENUISERIE GRUEL Nicolas – 01560 CURCIAT DONGALON d'un montant de 9 395.00 € HT soit 11 274.00 € TTC (réfection sans le limon)
- autorise M. le Maire à valider ledit devis et passer la commande.

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE – ELABORATION DU SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE : ARRET-PROJET POUR AVIS

- a décidé, par 2 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions, de ne pas valider le projet de schéma de cohérence territoriale du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne et par conséquent donne un avis défavorable à l'arrêt-projet.

DEMANDE DE M. Franck COLIN SOLLICITANT L'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMUNE DE DEPLACER SON FONDS DE COMMERCE DE TABAC PRESSE DE LA RUE DU COLONEL PAGAND A LA RUE DE L'HOTEL DE VILLE (AU SEIN DU BATIMENT MEUNIER) (UNE DEMANDE EST A EFFECTUER EN PARALLELE PAR LA COMMUNE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE BOURGOGNE)

- a décidé, après un vote à bulletins secrets, par 11 voix pour, 4 voix contre et 2 bulletins blancs, de donner un avis favorable à la demande de M. Franck COLIN et autorise le déplacement du fonds de commerce de Tabac Presse de la Rue du Colonel Pagand vers la Rue de l'Hôtel de Ville.
- donne pouvoir à M. le Maire afin d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre du déplacement dudit commerce.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE ANNUELLE DES CHAUDIERES PAR L'ENTREPRISE LEMBERET Christophe DANS LES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX : DEVIS POUR LE RAJOUT DE L'ENTRETIEN ANNUEL DE LA CHAUDIERE GAZ DE L'EGLISE ET AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN

- a décidé de surseoir à statuer.

REMBOURSEMENT GROUPAMA (252.40€) SUITE SINISTRE (VOL) SURVENU A LA SALLE DES FETES LE 05.07.2016

- a accepté à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 252.40 €

ADMISSIONS EN NON-VALEUR SUITE A POURSUITES INFRUCTUEUSES OU PERSONNES NON SOLVABLES (15 PERSONNES DE 2010 A 2013 POUR UN MONTANT TOTAL DE 2465.57 €)

- a décidé, par 9 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, de l'admission en non-valeur de créances dont le recouvrement s'avère impossible pour un montant total de 2465.57 €.

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé, par 15 voix pour et 2 voix contre, les décisions modificatives suivantes

	DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	C/6541	2500.00 €	C/7482	2500.00 €

SEMCODA : VERSEMENT D'UN DIVIDENDE DE 544.50 € A LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

- a accepté à l'unanimité le versement par la SEMCODA d'un dividende d'un montant de 544.50 € au titre de l'exercice 2015.

MEDIATHEQUE – NUIT D'ANDERSEN AVRIL 2016 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A M. DUBOIS Patrick – BENEVOLE (SUR PRESENTATION DE JUSTIFICATIFS)

- a décidé à l'unanimité de prendre en charge les frais engagés par M. DUBOIS Patrick (bénévole à la médiathèque) pour l'achat de fournitures dans le cadre de l'organisation de la Nuit D'Andersen 2016 pour un montant de 53.62 € TTC (sur la base des tickets justificatifs).

- autorise à l'unanimité M. le Maire à rembourser ladite somme à M. DUBOIS Patrick.

ECOLE DE ROMENAY : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 18.10.2016 ET DEMANDES DIVERSES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

- a pris connaissance du compte-rendu du conseil d'école et des diverses demandes.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE TERRAIN AUPRES DE M. ET Mme FAVRE André AU LIEUDIT « LE CHAMP BRESSAN » (CONSTRUCTION NOUVEL EHPAD) ET CESSION POUR PARTIE A L'EURO SYMBOLIQUE A L'EHPAD – ACTUALISATION AVEC LES NOUVELLES REFERENCES CADASTRALES SUITE DIVISION PARCELLAIRE

- a décidé, à l'unanimité, d'acquérir auprès de M. et Mme FAVRE André une superficie de 12995 m² à prendre parmi les parcelles nouvellement cadastrées YS n°189, 191, 192, 193 et 194 au lieudit « Le Champ Bressan » moyennant le prix de 17 875 € conformément à l'avis estimatif du Domaine.

- a décidé à l'unanimité de céder amiablement à l'euro symbolique à l'EHPAD « Charles Guillot » une superficie de terrain de 5001 m² issue des parcelles cadastrées YS n°191 et 193 pour la construction du nouvel EHPAD.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ces décisions et a désigné la SCP PERRAULT ET PERE – 71470 ROMENAY – pour dresser l'acte correspondant.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. EDELINE Mathieu pour le remplacement de 2 vitrines par 2 autres plus performantes sur sa propriété située « 3757, Route des Alpes ».

- a pris connaissance de la demande de permis de démolir déposée par Mmes LIBET Christelle et Murielle pour la démolition d'un bâtiment en ruine sur leur propriété située « Chemin de la Forêt ».

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la SCP MACHEREY-DELPOUX pour la propriété de M. STEVENSON Mark située « 1287, Route du Quart des Lapins ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la subvention accordée par le Conseil Départemental de S. et L. – Appel à projets 2016 – d'un montant de 18 750 € pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes

- du devis validé pour l'acquisition de matériel d'illumination + décorations

- de la demande de Mme GIRARD Danièle pour la mise à disposition à titre occasionnel, à l'association Passion d'artistes dans le cadre de son marché de Noël, d'un local communal

- du courrier de la Préfecture de S. et L. relatif à la présomption de parcelles vacantes et sans maître

- de la problématique liée aux horaires de la chasse et a décidé d'engager une réflexion sur le sujet avec la Société de Chasse.

- a décidé l'arrêt des travaux de busage par le personnel communal technique à compter du 01.01.2017.

- a décidé de rajouter une tranche conditionnelle au cahier des charges du MAPA pour l'assainissement, concernant les travaux de la salle des fêtes

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,
Didier GEROLT.

